

## Liste des délibérations du conseil municipal de Saint-Nicolas-du-Pélem - séance du 27 septembre 2022

Numéro de délibération	Objet de la délibération	Membres				VOTE						Décisions du conseil municipal
		En exercice	Présents	Absents	Pouvoir	POUR		CONTRE		ABSTENTION		
	Procès-verbal du conseil municipal du 19 juillet 2022	18	13	5	1	14	LE CAËR Daniel, BOUDIAF Catherine, LAGADEC Guy, FRABOULET Solenn, PASCO Gérard, JAN Anne-Marie, PAVEN Marie-France, DECOURCELLE Alain, BERNARD Christiane, LE ROUX Daniel, ANDRÉ Denis, CARMES Arnaud, LELIEVRE Jean-Yves, LE GUILLOU Fabien donnant procuration à LE CAËR Daniel	0		0		APPROUVE le procès verbal
	Information du conseil municipal de la démission de M. TOULLEC Jean-Louis le 20/09/2022											Information
	Présentation du projet éolien "Roz Braz" Saint-Nicolas-du-Pélem/LANRIVAIN par la société QUENEA											Information
2022 09 01	Désignation du secrétaire de séance	18	13	5	1	14	LE CAËR Daniel, BOUDIAF Catherine, LAGADEC Guy, FRABOULET Solenn, PASCO Gérard, JAN Anne-Marie, PAVEN Marie-France, DECOURCELLE Alain, BERNARD Christiane, LE ROUX Daniel, ANDRÉ Denis, CARMES Arnaud, LELIEVRE Jean-Yves, LE GUILLOU Fabien donnant procuration à LE CAËR Daniel	0		0		DESIGNE Madame Catherine BOUDIAF comme secrétaire de séance.
2022 09 02	Petites Villes de Demain – Signature de la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)	18	13	5	1	14	LE CAËR Daniel, BOUDIAF Catherine, LAGADEC Guy, FRABOULET Solenn, PASCO Gérard, JAN Anne-Marie, PAVEN Marie-France, DECOURCELLE Alain, BERNARD Christiane, LE ROUX Daniel, ANDRÉ Denis, CARMES Arnaud, LELIEVRE Jean-Yves, LE GUILLOU Fabien donnant procuration à LE CAËR Daniel	0		0		VALIDE le principe de mise en place d'une convention-cadre valant ORT ainsi que les principales étapes des dispositifs et l'implication des collectivités, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire jointe en annexe, et à accompagner le respect et la mise en œuvre.

Numéro de délibération	Objet de la délibération	Membres				VOTE						Décisions du conseil municipal
		En exercice	Présents	Absents	Pouvoir	POUR		CONTRE		ABSTENTION		
2022 09 03	Approbation du « contrat départemental de territoire 2022-2027 » - Autorisation de signature du contrat de territoire 2022-2027	18	13	5	1	14	LE CAËR Daniel, BOUDIAF Catherine, LAGADEC Guy, FRABOULET Solenn, PASCO Gérard, JAN Anne-Marie, PAVEN Marie-France, DECOURCELLE Alain, BERNARD Christiane, LE ROUX Daniel, ANDRÉ Denis, CARMES Arnaud, LELIEVRE Jean-Yves, LE GUILLOU Fabien donnant procuration à LE CAËR Daniel	0		0		<p><b>APPROUVE</b> les termes et modalités du « contrat départemental de territoire 2022-2027 » et ses annexes (n°1 : règlement d'intervention, n°2 : Charte départementale de visibilité) fixant le montant de l'enveloppe plafonnée de la commune à <b>227 657.00 € H.T.</b> pour la durée du contrat ;</p> <p><b>AUTORISE</b> M. le Maire ou son représentant à signer le « contrat départemental de territoire 2022-2027 » ainsi que tout acte s'y rapportant.</p>
2022 09 04	Protection Sociale Complémentaire – Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le Centre de Gestion 22	18	13	5	1	14	LE CAËR Daniel, BOUDIAF Catherine, LAGADEC Guy, FRABOULET Solenn, PASCO Gérard, JAN Anne-Marie, PAVEN Marie-France, DECOURCELLE Alain, BERNARD Christiane, LE ROUX Daniel, ANDRÉ Denis, CARMES Arnaud, LELIEVRE Jean-Yves, LE GUILLOU Fabien donnant procuration à LE CAËR Daniel	0		0		<p>Le conseil municipal DECIDE :</p> <p><b>D'ADHÉRER</b> à la convention de participation pour le risque «Prévoyance» conclue entre le Centre de Gestion 22 et TERRITORIA MUTUELLE, à effet du 1er janvier 2023,</p> <p><b>D'ACCORDER</b> sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance »,</p> <p><b>DE FIXER</b> le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de QUINZE EUROS (15 €) brut, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,</p> <p><b>D'AUTORISER</b> l'autorité territoriale à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant,</p> <p><b>D'INSCRIRE</b> au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.</p>
2022 09 05	SMAEP Kreiz Breizh Argoat présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable	18	13	5	1	14	LE CAËR Daniel, BOUDIAF Catherine, LAGADEC Guy, FRABOULET Solenn, PASCO Gérard, JAN Anne-Marie, PAVEN Marie-France, DECOURCELLE Alain, BERNARD Christiane, LE ROUX Daniel, ANDRÉ Denis, CARMES Arnaud, LELIEVRE Jean-Yves, LE GUILLOU Fabien donnant procuration à LE CAËR Daniel	0		0		<p><b>ADOpte</b> le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat mixte d'adduction en eau potable du Kreiz Breizh Argoat. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la délibération.</p>